

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 août 2016

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERULT Olivier, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Nota : Mme Martel est arrivée lors du point N° 3

Etait EXCUSEE : Mme SOCHON Céline

Mme BAHIER Marie Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2016.

Monsieur le Maire demande à ce que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- Signature convention service commun ADS Mayenne Communauté
- Lancement consultation des entreprises chantier de renforcement eau potable La Haie/ La Fortinière/ le Chef du bois

1. Non remboursement cautions locataires

1-1 non remboursement caution [REDACTED]

Suite à l'état des lieux de sortie de [REDACTED], locataires au [REDACTED], qui n'était pas conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal, après avis de la commission et après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De retenir la somme de 439.00 €, correspondant à la facture de remise en état de la cuisine,
- ✚ De procéder au mandatement de la caution au compte 165 pour 510.00 € et à un titre au compte 7788 pour 439.00 €.

1-2 non remboursement caution [REDACTED]

Suite à l'état des lieux de sortie de M [REDACTED], locataires [REDACTED], qui n'était pas conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal, après avis de la commission et après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De retenir la somme de 495.00 €, soit la totalité de la caution, correspondant à la facture de remise en état de l'intérieur du pavillon
- ✚ De procéder au mandatement de la caution au compte 165 pour 495.00 € et à un titre au compte 7788 pour 495.00 €.

1-3 non remboursement caution

Suite à l'état des lieux de sortie de [REDACTED], locataires au [REDACTED], qui n'était pas conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal, après avis de la commission et après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De retenir la somme de 465.00 €, soit la totalité de la caution, correspondant à la facture de remise en état des extérieurs du pavillon
- ✚ De procéder au mandatement de la caution au compte 165 pour 465.00 € et à un titre au compte 7788 pour 465.00 €.

2. Reprise de la Boulangerie : demande de M. MORA et Mme DOBROVOLNY et fixation du loyer

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'un courrier de M. MORA et Mme DOBROVOLNY, les futurs repreneurs de la boulangerie de Charchigne. Dans ce courrier, les repreneurs exposent les difficultés qu'ils rencontrent à l'obtention de financements pour le montage de leur projet. Le couple évoque la frilosité des organismes bancaires du fait de la succession des cessations d'activités survenues ces dernières années. Ainsi, ils demandent au Conseil Municipal de bien vouloir ne pas leur facturer les deux premiers mois de loyer, mois qu'ils rembourseront par la suite à hauteur de 100 € par mois, leur donnant ainsi les moyens de lancer leur activité.

Le conseil Municipal après en avoir discuté décide de procéder à un vote avec 3 choix :

- accord pour la non facturation des deux premiers mois tel que formulé par les repreneurs : 0 voix
- facturation du loyer plein dès le 1^{er} mois d'activité : 5 voix
- accord pour la facturation des deux premiers mois à 50% du loyer puis régularisation sur les mois suivants : 6 voix

Il est précisé la non participation au vote de Mme MARTEL Sylvie, pas encore libérée de ces obligations professionnelles à cette heure de la séance du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De fixer le loyer de M. MORA et Mme DOBROVOLNY à hauteur de 450.01 € se décomposant de la façon suivante : 250.01 € TTC soit 208.34 € HT pour la partie commerce et 200 € pour la partie logement
- ✚ Décide de demander un loyer équivalent à 50 % du loyer fixé pour les deux premiers mois d'activité soit 225.01 € pour un mois complet.
- ✚ De préciser que les 450.02 € restant dû seront répercutés sur les loyers suivants cette période transitionnelle à hauteur de 90 € sur 5 mois.
- ✚ De demander 450,01€ en terme de caution équivalent à un mois de loyer.
- ✚ De désigner Maître LEONI VAZEILLE pour la rédaction de ce bail (les frais étant répartis comme suit : 50 % à charge du repreneur, 50 % à charge de la commune)

- ✚ D'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants
- ✚ De préciser que la date exacte de la reprise d'activité sera fixée lors du conseil municipal du 28 septembre, date à laquelle le projet sera plus abouti

3. Convention de mandat travaux de rechargement en enrobés SIVOM de LASSAY

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal a décidé lors de réunions précédentes que le SIVOM de Lassay les Châteaux réalise en 2016 la réfection de la route de la Fortinière et de la Courauderie.

Afin de réaliser les opérations de paiement, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer divers documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette réalisation notamment la convention de mandat dans le cadre des travaux de réfection des voies communales de la Fortinière et de la Courauderie.

4. Compte rendu des commissions

Commission logement : Mme BOUSSELET, la responsable, indique que la commission s'est réunie le 24 août.

Le 4 rue des cytises a trouvé une locataire.

Les logements 6 rue du parc et 3 rue des forges sont en cours de rénovation (réfection peintures, tapisseries) et seront prochainement mis en location.

Lors de la réunion de la commission, un état des lieux des impayés a été réalisé, un courrier va être envoyé aux locataires concernés leur indiquant de régulariser la situation sans quoi une procédure de résiliation du bail sera engagée.

Commission Affaires urbaines : M. SOULARD, le responsable, présente des échantillons de coloris possible pour le bardage de la salle de loisirs dans le cadre du projet de rénovation de cette dernière. Les élus optent pour les coloris : vanille et rouge suédois.

Commission Affaires rurales et agricoles : M. BUSSON, le responsable, informe que les travaux de renforcement de l'accotement au lieu dit La Mazure ont été réalisés. Monsieur BUSSON indique que les pneus du tracteur de la commune vont être remplacés pour un montant de 590 €. Il est également décidé de faire une réunion de la commission le mardi 6 septembre afin de faire le point sur les travaux d'enrobés à réaliser au lieu dit la Courauderie.

Commission Affaires Scolaires : Mme MARTEL, la responsable, expose les chiffres de fréquentation réalisés au mois de juillet au centre de loisirs : ce fut un bon mois de juillet avec une présence d'enfants satisfaisante.

5. Indemnités de conseil M. le Percepteur

En application des dispositions prévues par l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et par décret 82/979 du 19/11/1982, puis, enfin par arrêté en date du 16/12/1983, monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu comme chaque année un courrier du comptable du Trésor

Public demandant le mandatement de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016. Il précise que néanmoins une délibération doit être prise concernant cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'allouer à Monsieur JUDON l'indemnité prévue par arrêté dont le montant est de 428.13 € pour l'année 2016.

6. Indemnités stagiaires

6-1 indemnités stagiaire ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Esther DUVAL a réalisé un mois de stage à l' A.L.S.H. de CHARCHIGNE en juillet 2016 dans le cadre de la validation de son BAFA et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour la remercier de sa motivation et de l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 100 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Esther DUVAL suite à sa motivation et l'aide apportée à l'encadrement des enfants.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

6-2 indemnités stagiaire service espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Guillaume MAUGUY a réalisé un stage en alternance au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE de septembre 2015 à mars 2016 (13 semaines) dans le cadre de sa formation CAPA et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période. Monsieur le Maire précise que Monsieur MAUGUY effectuait sa seconde année en stage au sein de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 300 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Guillaume MAUGUY
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

6-3 indemnités stagiaire service espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Baptiste TALLON a réalisé un stage de 4 semaines au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE en avril et mai 2016 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période. Monsieur le Maire précise qu'il n'était pas favorable à un versement d'indemnités à Monsieur Baptiste TALLON du fait de son manque de motivation, de courage et du non respect des consignes données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas verser d'indemnité à la fin de stage, au profit de Monsieur Baptiste TALLON

7. Convention instruction du droit des sols Mayenne Communauté

Monsieur le Maire expose que l'instruction du droit des sols va évoluer dans le cadre de la loi ALUR. Actuellement ce sont les services de l'Etat (DDT) qui instruisent les demandes liées à l'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable etc). A compter du 1^{er} janvier 2017, cette compétence revient aux communes. Dans ce cadre, la communauté de communes « Mayenne Communauté » a créé un service commun avec l'embauche d'agents instructeurs spécialistes du droit des sols. Monsieur le Maire précise que ce service donnera lieu à une facturation de la communauté de communes selon les tarifs suivants : Cub : 61 €, déclaration préalable : 106 €, permis de démolir : 121 €, permis de construire : 151 €, permis d'aménager : 182 €. L'adhésion de Charchigné à ce service commun représentera un coût supplémentaire d'environ 2000 € / an.

Monsieur le Maire indique que la commune doit se positionner sur son adhésion ou non à ce service au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'émettre un avis favorable à l'adhésion au service commun du droit des sols de Mayenne Communauté au 1^{er} janvier 2017
- ✚ De valider les termes de la convention proposée par la communauté de communes
- ✚ D'autoriser M. le Maire à signer la convention

8. Renforcement eau potable secteurs La Haie/ La Fortinière/Le Chef du bois/ La Chalonge : consultation des entreprises

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable aux lieux dits susvisés il est à présent temps de lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable secteurs La Haie/ La Fortinière/ Le Chef du bois/ La Chalonge
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette démarche

9. Questions diverses

a) Fuite d'eau

M. BUSSON indique qu'une canalisation d'eau potable a été rompue lors de travaux de terrassement au lieu dit La Courauderie le 15 août dernier. La perte d'eau s'élève à 50 m³ et l'employé communale a passé deux heures pour effectuer la remise en état. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre une facture aux personnes concernées.

b) Cambriolage au Resto de Steph

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurant de la commune dont la gérante est Mme GERMAIN a été cambriolé dans la nuit du 23 au 24 aout 2016. Une porte a été fracturée, du matériel ainsi que de l'argent ont été volé. Les assurances sont actuellement en train de traiter le dossier.

c) Recherche d'un champ pour un cheval

Monsieur le Maire informe qu'une administrée de la commune a émis le souhait de louer un champ à la Mairie ou à un particulier afin d'y faire paître son cheval. La Mairie n'a pas de parcelle disponible à proposer néanmoins il est demandé aux habitants de la commune intéressés de se faire connaître en Mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 28 septembre 2016

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date
du 31 aout 2016

| N° délibérations | Thème | Objet de la délibération | page du registre |
|--------------------|------------------|--|------------------|
| N°1-1 - 31/08/2016 | PARC LOCATIF | Non remboursement cautions locataires sortants | |
| N°1-2 - 31/08/2016 | PARC LOCATIF | Non remboursement cautions locataires sortants | |
| N°1-3 - 31/08/2016 | PARC LOCATIF | Non remboursement cautions locataires sortants | |
| N°2- 31/08/2016 | PARC LOCATIF | Reprise de la Boulangerie : fixation loyers | |
| N°3- 31/08/2016 | MARCHES PUBLICS | Convention de mandat rechargement en enrobés SIVOM de LASSAY | |
| N°4- 31/08/2016 | FINANCES | Indemnités de conseil M. le Percepteur | |
| N°5-1 31/08/2016 | FINANCES | Indemnités stagiaire ALSH | |
| N°5-2 31/08/2016 | FINANCES | Indemnités stagiaire service espaces verts | |
| N°6- 31/08/2016 | INTERCOMMUNALITE | Convention instruction du droit des sols Mayenne Communauté | |
| N°7- 31/08/2016 | MARCHES PUBLICS | Lancement consultation des entreprises renforcement eau potable La Haie/ La Fortinière/ Le Chef du Bois/ La Chalonge | |

| | | |
|--------------------|------------------------|-----------------------|
| M. BUSSON Roger | Mme BOUSSELET Nadine | Mme MARTEL Sylvie |
| M. SOULARD Alain | M. GUERAULT Olivier | M. PLET Olivier |
| M. LEON Marcel | M. SALLARD Claude | Mme BOISNARD Michelle |
| Mme FLANEAU Emilie | Mme BAHIER Marie-Laure | |